



## Maïs sucré

### Avertissement N° 12 – 1<sup>er</sup> septembre 2016

#### **Pyrale bivoltine – 2<sup>e</sup> génération**

- Les captures de papillons sont en diminution.
- Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Laval et Montérégie : les stratégies d'intervention demeurent inchangées.
- Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais : visitez les champs qui seront récoltés après le 14 septembre environ.

#### **Légionnaire d'automne**

- Les captures de papillons sont toujours en augmentation.
- Surveillez les champs tardifs pour déceler les jeunes larves et intervenez au besoin.

#### **Rouille, pucerons, chrysomèle et ver-gris occidental des haricots**

- Surveillez vos champs.
- Quelques larves de ver-gris occidental des haricots observées dans des épis de maïs sucré, dans un champ.

#### **Ver de l'épi**

- Les captures de papillons sont en augmentation. Aucun dommage aux épis ne nous a été rapporté jusqu'à maintenant.
- Soyez vigilants pour les champs tardifs.

## PYRALE BIVOLTINE – 2<sup>e</sup> GÉNÉRATION

Les captures de papillons de la pyrale bivoltine (2<sup>e</sup> génération) sont en diminution. Au cours de la dernière semaine, quelques captures ont été effectuées dans des sites situés parmi les régions suivantes : Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Lanaudière, Mauricie et Montérégie. Des données d'observations au champ nous ont été rapportées pour des champs situés dans les Basses-Laurentides, la Capitale-Nationale, la Chaudière-Appalaches et la Mauricie. Quelques larves ou des dommages frais ont été observés dans certains champs parmi ces régions.

Les recommandations émises dans les avertissements précédents demeurent inchangées :

- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : voir l'[avertissement N° 10](#) du 17 août 2016.
- Laval et Montérégie : voir l'[avertissement N° 11](#) du 25 août 2016.

**Basses-Laurentides, Lanaudière ainsi que les municipalités hâtives du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Mauricie et de l'Outaouais** : selon les recommandations des derniers avertissements (en ce qui concerne la stratégie à trois traitements), un dernier traitement devrait avoir été effectué autour du 27 août dans ces régions ou localités. Cette intervention devrait assurer une protection contre la pyrale pour les champs récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 2 à 3 semaines suivant ce dernier traitement, soit les champs qui seront récoltés d'ici le 14 septembre environ.

Visitez maintenant vos champs qui seront récoltés après le 14 septembre afin d'y dépister la présence de jeunes larves de pyrale et effectuez, si nécessaire, un traitement supplémentaire.

**À cette période de l'été, un traitement contre la pyrale du maïs assurera la protection des champs qui seront récoltés à l'intérieur d'une période d'environ 2 à 3 semaines après la pulvérisation.**

**Prévention** : les larves de pyrale du maïs terminent leur développement à l'intérieur des tiges de maïs. Il est donc fortement recommandé de déchiqueter et d'enfouir les résidus de maïs sucré rapidement après la récolte. Cela diminue considérablement le nombre de larves qui réussiront à survivre.

Pour plus d'information sur la pyrale du maïs, consultez le bulletin d'information « [Pyrale du maïs dans le maïs sucré : biologie, surveillance, dépistage et stratégies d'intervention](#) ». Pour plus d'information sur les traitements insecticides, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2016](#) ».

## LÉGIONNAIRE D'AUTOMNE

Les captures de papillons de légionnaire d'automne sont toujours en augmentation. Des captures, parfois élevées, ont été effectuées sur des sites situés dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des larves et des dommages ont été observés sur des plants de maïs sucré dans plusieurs champs tardifs, nécessitant parfois des traitements insecticides. Dans certains cas, des larves ont été observées dans des épis.

Les papillons de légionnaire d'automne arrivent du sud des États-Unis par les vents et il est impossible de déterminer où ils se poseront. On ne peut savoir avec certitude qu'il y a présence de la légionnaire d'automne dans un champ qu'à l'aide de pièges à phéromone, ou encore, **en dépistant les dommages dans le champ alors que les larves sont encore présentes sur le feuillage**. Pour plus d'information veuillez consulter le [bulletin d'information N° 4](#) du 27 août 2015. Pour savoir quels insecticides contrôlent à la fois les larves de la pyrale du maïs et de la légionnaire d'automne, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2016](#) ».

## ROUILLE

Dans quelques champs, on rapporte une légère augmentation de la rouille sur le feuillage du maïs sucré, mais les niveaux d'infestation sont généralement trop faibles pour justifier une intervention. De plus, rappelons qu'un traitement effectué après le stade « croix » du maïs est inutile. Pour plus d'information sur le dépistage de la rouille, consultez l'[avertissement N° 9](#) du 10 août 2016.

## PUCERONS

Certains collaborateurs rapportent la présence de pucerons dans des champs de maïs sucré. Dans la plupart des cas, les niveaux d'infestation sont trop faibles pour justifier des traitements spécifiques contre cet insecte. Visitez vos champs et dépistez la présence de pucerons ainsi que leurs ennemis naturels (coccinelles, etc.). Pour plus d'information (identification, dépistage, seuils d'intervention, moyens de lutte, etc.), consultez le bulletin d'information « [Les pucerons dans le maïs sucré](#) ».

## CHRYSOMÈLE DES RACINES DU MAÏS

Durant la dernière semaine, des adultes de la chrysomèle des racines du maïs ont été observés dans plusieurs champs. À cette période de l'été, ces insectes peuvent s'alimenter des soies fraîches dans les champs de maïs sucré tardif. En se nourrissant des soies, les adultes de chrysomèle peuvent nuire à la pollinisation. Ils peuvent parfois se nourrir de grains et endommager le bout des épis. Pour plus d'information sur la chrysomèle des racines du maïs et les moyens de lutte, consultez le bulletin d'information « [La chrysomèle des racines du maïs dans le maïs sucré : identification, biologie et stratégies d'intervention](#) ».

## VER-GRIS OCCIDENTAL DES HARICOTS

Un premier cas de larves de ver-gris occidental des haricots (VGOH) dans des épis de maïs sucré a été confirmé cette semaine. Ce champ, situé en Montérégie, était affecté surtout par la légionnaire d'automne, mais quelques larves de VGOH étaient présentes. Les champs les plus à risque sont les champs tardifs (la femelle préfère pondre sur des plants de maïs dont les panicules ne sont pas encore sorties) et ceux situés en sols légers.

Les larves du VGOH peuvent être confondues avec des larves du ver de l'épi, de la pyrale du maïs, etc. Les larves du VGOH sont brun pâle, parfois avec une légère teinte rosée. La principale marque distinctive est la présence de deux larges bandes brun foncé juste derrière la tête (photo 2). Plus les larves sont jeunes, plus elles sont difficiles à identifier.

Pour plus d'information sur ce ravageur (identification de l'insecte, dépistage, etc.), consultez la fiche du MAAARO « [Ver-gris occidental du haricot](#) ». Pour plus d'images, consultez [IRIIS Phytoprotection](#).



Photo 1 : Larve du ver-gris occidental des haricots dans un épi de maïs sucré

Photo : Isabelle Couture, MAPAQ



Photo 2 : Présence de deux larges bandes brun foncé derrière la tête d'une larve mature de ver-gris occidental des haricots

Photo : Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ

## VER DE L'ÉPI

Les captures de papillons du ver de l'épi sont en augmentation. Des papillons ont été capturés dans certains sites parmi les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Basses-Laurentides, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Gaspésie, Lanaudière, Laval, Mauricie, Montérégie, Outaouais et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Depuis le début de la saison, aucun dommage aux épis de maïs sucré ne nous a été rapporté.

Rappelons que **le piégeage « ferme par ferme » est fortement recommandé**, car c'est la seule façon de surveiller l'arrivée du ver de l'épi, un papillon qui nous arrive du Sud par les vents. Lorsqu'il est question du ver de l'épi, chaque ferme est différente, c'est du cas par cas. Rappelons également que les champs à risque sont (1) les champs qui ont encore des soies fraîches au moment des captures de papillons du ver de l'épi et (2) les champs qui porteront des soies fraîches durant les 10 jours qui suivent les captures à la ferme. **Le ver de l'épi ne pondra pas ses œufs sur des soies desséchées.**

Pour bien comprendre la stratégie d'intervention contre le ver de l'épi une fois que les captures de papillons ont débuté dans vos champs, **consultez le bulletin « [Le ver de l'épi du maïs : identification, biologie et stratégie d'intervention](#) ».**

### Collaboration :

Jean-Philippe Légaré, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse  
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ  
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432  
Courriel : [brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Sarah Nolin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 12 – Maïs sucré – 1<sup>er</sup> septembre 2016*